

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vingt neuf du mois de mars, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mme BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André (arrivé à 20h10), PANNEFIEU Jean-Paul,

Absents représentés : Mme BALDET Maryse (procuration donnée à Mme FOURNEL Michèle), M GALLAND Alain (procuration donnée à M CHAZALON Didier), Mme VAGGIANI Renée (procuration donnée à Mme BERRY Josette), M VEY Patrick (procuration donnée à M MARCON Maurice),

Melle AVOUAC Sophie a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

## **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Eric ANDRIEU précise qu'il s'est abstenu lors du vote du budget assainissement et qu'il n'a pas voté contre comme cela était indiqué. Le compte-rendu est approuvé avec 5 abstentions.

Une discussion s'engage ensuite sur les autorisations qui doivent être obtenues par les particuliers avant d'engager des travaux. Partant de cas précis, les membres du Conseil souhaitent rappeler qu'il est indispensable d'obtenir l'autorisation de réaliser des travaux dans de nombreux cas (changement de fenêtres ou de portes entre autres). Si aucune autorisation n'a été obtenue, les contrevenants encourent des amendes et pourraient se voir contraints à remettre leur bâtiment en l'état.

André NICOLAS arrive à 20h10.

## **Présentation des différentes réunions**

- Réunion DRAC le 7 mars : Un récolement des inventaires est en cours. Une visite des collections du Musée a eu lieu.
- Réunion PNR le 13 mars : le Parc des Mont d'Ardèche propose aux communautés de communes d'approuver sa nouvelle charte et aux communes qui le souhaitent d'intégrer le Parc. Monsieur le Maire indique que les responsables pourraient venir présenter le parc au conseil pour évaluer l'intérêt d'une adhésion.
- Réunion sur l'Aménagement Foncier le 22 mars : Une réunion a eu lieu pour étudier l'intérêt que pourraient présenter des échanges de parcelles pour des agriculteurs volontaires. Une prochaine réunion aura lieu en septembre.

## **Droits de préemption**

- Vente de deux parcelles bâties sises section AB n° 298 et 301 (Rue Langlade),
- Vente d'une parcelle bâtie sise section AB n° 226 (Rue Langlade),
- Vente d'une parcelle bâtie sise section AB n° 78 (Av des Ecoles),
- Vente d'une parcelle bâtie sise section B n° 1161 (Le Pinet),

- Vente d'une parcelle bâtie sise section AC n° 216 (Rue des Pénitents),
- Vente d'une parcelle non bâtie sise section A n° 2227 (Le Chamarié),
- Vente d'une parcelle bâtie sise section AB n° 404 (Le Bourg),
- Vente d'une parcelle bâtie sise section AC n° 263 (Rue St Pierre),
- Vente de deux parcelles bâties sises section AC n° 357 et 493 (Rond Point des Acacias),

La Commune ne préempte pas.

### Délibérations diverses

- **Subventions aux associations** : Monsieur le Maire rappelle que la Commission Associations s'est réunie pour attribuer les subventions pour l'exercice 2012. Il présente les demandes des associations et les propositions retenues par la Commission Associations. Sophie AVOUAC précise que l'ensemble des subventions a été diminué de 10 % par rapport à 2011, comme cela a été fait au niveau de la Communauté de Communes. Régis LAC rappelle que les montants attribués aux associations ont toujours augmenté depuis quelques années et qu'il convient d'inverser la tendance pour que les budgets soient tenus. Eric ANDRIEU estime que l'attribution d'une subvention marque le soutien et la reconnaissance de la Commune à l'association. Monsieur le Maire souligne l'importance de la vie associative pour la commune mais précise qu'une subvention ne doit pas pour autant être considérée comme un dû. Il s'agit effectivement d'une façon de soutenir l'action des associations mais il rappelle que le soutien de la Commune se traduit aussi de multiples manières, tant par le prêt de matériel que par l'entretien et le financement d'infrastructures nombreuses et coûteuses à entretenir. Une discussion s'engage ensuite au sujet de la subvention que la commission a décidé d'attribuer à l'association Promorallye. La commission a décidé de la réduire de façon conséquente car Promorallye n'organise plus la course de côte du Monastier et n'organise plus aucune manifestation sur la commune. Eric ANDRIEU estime que cette baisse importante n'est pas justifiée. Selon lui, c'est une association qui intervient depuis 22 ans sur la Commune et qui fait travailler les commerçants du Monastier lors des manifestations, même si elles ont lieu en dehors de la commune. Monsieur le Maire propose donc de revoir la somme attribuée à l'association, en tenant compte des arguments avancés, et de la fixer à 500 €. Jean-Paul PANNEFIEU rappelle enfin qu'il n'est pas d'accord avec la subvention attribuée à l'association Lien-Création. Les subventions sont ainsi attribuées avec 5 abstentions :

Hand Ball Club	2400 €
Echarpes Velay-Roumanie	0
Les Amis de l'Abbatiale	1200 €
Souris Vertes	180 €
Lien Création	600 €
Tant qu'il y aura des chèvres	300 €
Harmonie St Chaffre	1000 €
Tennis Club	550 €
ASA Haute Vallée de la Loire	1200 €
Boule de l'air	0
Pétanque Amicale	900 €
Promo Rallye	500 €
Vès Nosautrès	0

Judo Club	800 €
Viet Vo Dao	100 €
Festival du Monastier	8000 €
Amicales des Sapeurs Pompiers	450 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	300 €
Amicale Anciens Combattants	350 €
Le Mon@stier inform@tique	100 €
Sports Loisirs Le Monastier	450 €
Ten'Danse	0
Amicale des donneurs de sang	150 €
Sur le Chemin de RL Stevenson	250 €

- **Subventions aux écoles** : les subventions sont attribuées à l'unanimité :

Association	Montant voté
APEL St Do	11 € par élève
APE Public. Maternelle	11 € par élève
APE Public Primaire	11 € par élève
OCCE prim publique	30 € par enfant de la commune
OCCE mat publique	30 € par enfant de la commune
OGEC St Do primaire	274.26 € par élève de la commune
OGEC St Do maternelle	995.61 € par élève de la commune
Classes découvertes	6€ / enfant / jour 1 année sur 2
Goûter de Noël	2.50€ / enfant

- **Taux des taxes** : Régis LAC propose de ne pas modifier les taux. Le Conseil approuve à l'unanimité :
- Taxe d'habitation : 17.14 %
  - Taxe foncière (bâti) : 14.66 %
  - Taxe foncière (non bâti) : 76.46 %
  - CFE : 20.37 %.
- **Budgets** : Régis LAC présente les propositions de budgets pour la Commune, le Mont et le camping :

BUDGET 2012 - Commune					
FONCTIONNEMENT					
CHAPITRES		DEPENSES			RECETTES
002	Report déficit		002	Report excédent	

<b>011</b>	Charges à caractère général	493 500.00	<b>013</b>	Atténuations de charges	5 900.00
<b>012</b>	Charges de personnel	462 300.00	<b>042</b>	(travaux en régie)	80 000.00
<b>014</b>	Atténuation de produits	42 792.00	<b>70</b>	Produits des services et ventes	115 150.00
<b>65</b>	Autres charges gestion	196 662.00	<b>73</b>	Impôts et taxes	635 673.00
<b>66</b>	Charges financières	98 000.00	<b>74</b>	Dotations et participations	825 566.00
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	0.00	<b>75</b>	Autres produits de gestion	140 000.00
<b>68-042</b>	Dotation aux amortissements	28 395.63	<b>76</b>	Produits financiers	0.00
			<b>77</b>	Produits exceptionnels	500.00
<b>023</b>	virement à l'investissement	481 139.37	<b>78</b>	Reprise sur amortissements	
<b>Total</b>		<b>1 802 789.00</b>	<b>Total</b>	Transferts de charges	0.00
					<b>1 802 789.00</b>

**INVESTISSEMENT**

CHAPITRES		DEPENSES		RECETTES	
<b>001</b>	Report déficit	825 984.47	<b>001</b>	Report excédent	0.00
<b>040</b>	Travaux en régie	80 000.00	<b>021</b>	Virement du fonctionnement	481 139.37
<b>041</b>	Op patrimoniales	81 764.07	<b>041</b>	Op patrimoniales	81 764.07
<b>16</b>	Remboursement emprunt	165 000.00	<b>1022</b>	FCTVA	277 500.00
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	3 200.00	<b>10223</b>	TLE	8 000.00
<b>204</b>	Immobilisations incorporelles	2 500.00	<b>1068</b>	Affectation résultat N-1	542 200.36
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	106 900.00			
<b>23</b>	Immobilisations en cours	6 000.00	<b>13</b>	Subventions	278 272.00
<b>OP</b>	Opération 19 Chaufferie bois	50 350.00	<b>16</b>	Emprunt	242 627.11
	Opération 29 Gaine ascenseur	27 000.00			
	Opération 22 Plan d'eau	30 000.00			
	Opération 20 Rue principale	26 700.00			
	Opération 12 Bat divers	75 000.00	<b>28-040</b>	Amortissement des immobilisations	28 395.63
	Opération 13 Voirie	264 000.00			
	Opération 14 Aile nord	30 000.00			
	Opération 15 Cimetière	31 000.00			
	Opération 17 Salle expo	24 500.00			
	Opération 21 Place St Pierre	40 000.00			
	Opération 23 Trésor	50 000.00			
	Opération 24 Debard Meymac	20 000.00			
<b>Total</b>		<b>1 939 898.54</b>	<b>Total</b>		<b>1 939 898.54</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>3 742 687.54</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>3 742 687.54</b>

## Budget du Mont :

Total dépenses de fonctionnement : 11 950 €	Total recettes de fonctionnement : 11 950 €
Total dépenses d'investissement : 37 583.81 €	Total recettes d'investissement : 37 583.81 €

## Budget camping :

Total dépenses de fonctionnement : 7 300 €	Total recettes de fonctionnement : 7 300 €
Total dépenses d'investissement : 42 702.71 €	Total recettes d'investissement : 42 702.71 €

Les budgets sont approuvés :

- Camping : 5 voix contre, 1 abstention, 13 voix pour,
- Le Mont : 19 voix pour,
- Commune : 5 voix contre, 1 abstention, 13 voix pour.

André NICOLAS attire l'attention des membres du conseil sur les dotations de l'Etat qui représentent une part importante du budget et indique qu'elles risquent fort de diminuer à l'avenir. Il indique n'avoir aucune remarque particulière à formuler sur le budget, même s'il estime que les choix d'investissement n'auraient pas été les mêmes pour l'opposition. Il souhaite obtenir quelques informations sur le fonctionnement du Centre Culturel. Monsieur le Maire répond qu'il devrait être géré par une association, comme c'est le cas dans d'autres structures départementales du même type. La solution d'une délégation de service public a aussi été envisagée mais elle n'a pas été retenue pour l'instant car trop complexe. Il ajoute qu'une subvention sera versée à l'association et que le conseil municipal sera représenté dans le Conseil d'Administration. Une convention d'objectifs sera ensuite signée. Le Centre Culturel sera amené à travailler avec différents partenaires sur le territoire et dans le département. Jean-Paul PANNEFIEU indique ensuite que les travaux de voirie prévus en 2012 ne sont pas assez importants. Monsieur le Maire rappelle que les engagements pris seront tenus et près de 200.000 € seront investis cette année, ainsi qu'en 2013.

- **Avenants ascenseur :**

Monsieur le Maire présente au Conseil un avenant au lot 1 concernant la création d'une gaine ascenseur :

- Installation de chantier suivant demande PGC
- Plinthes
- Profil alu pour raccord sur revêtement sol existant : - 1 296 € HT

Le montant de l'avenant est de - 1296 € HT, - 1 550.02 € TTC. Le nouveau montant du marché est de 23 770.40 € HT, 28 429.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 5 abstentions, approuve l'avenant présenté.

- **Avenant chaufferie :**

Monsieur le Maire présente au Conseil un avenant au lot 1 concernant l'aménagement d'une chaufferie bois :

- Travaux supprimé : - 1 658.80 € HT

Le montant de l'avenant est de - 1 658.80 € HT, - 1 983.92 € TTC. Le nouveau montant du marché est de 21 096.09 € HT, 25 230.93 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve l'avenant présenté à l'unanimité.

- **Transfert de compétences du syndicat d'électrification :** Régis LAC rappelle que le syndicat du Monastier a été dissout au 31 décembre 2011. Il faut à présent transférer ses compétences au syndicat départemental pour pouvoir bénéficier de son soutien logistique et de subventions à hauteur de 45 % dans le cas de travaux sur le réseau électrique. Le Conseil approuve à l'unanimité ce transfert de compétences.

- **Terrain déchetterie :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le SICTOM souhaitait installer une déchetterie aux normes sur le territoire et avait choisi de l'implanter sur la commune du Monastier. Une discussion avait précédemment eu lieu concernant l'installation de cette déchetterie au Monastier et le Conseil s'était déclaré favorable à ce

projet. Pour pouvoir avancer, la Commune doit à présent acquérir une parcelle qui sera rétrocédée au SICTOM pour l'Euro symbolique. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil avait mis une option sur la parcelle sise section B n°115, appartenant à Monsieur Louis Arcis, lors de l'achat du terrain du marché, au prix fixé lors de ce premier achat. Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve, avec une abstention, l'acquisition de la parcelle sise section B n° 115 au prix de 14 356 € et décide que cette parcelle sera rétrocédée au SICTOM du Haut Val de Loire pour l'euro symbolique pour l'installation d'une déchetterie.

- **Document d'arpentage camping** : Monsieur le Maire présente le document d'arpentage réalisé par Joseph DESCOURS, géomètre, suite à la vente du camping. Il s'agissait de diviser la parcelle anciennement cadastrée section A n° 2201 d'une contenance totale de 1ha 55a 91 ca. Cette parcelle sera divisée en trois parcelles : n° A 2234 d'une contenance de 26a 69ca, n° A 2233 d'une contenance de 1ha 28a 34 ca, n° A 2235 d'une contenance de 88 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 4 abstentions, approuve le document d'arpentage présenté par Monsieur le Maire. Monsieur le Maire précise que les acquéreurs géreront aussi l'aire de camping-car.

- **Devis de restauration des 6 tableaux de la sacristie** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une procédure de consultation avait été lancée avec le soutien technique de la DRAC Auvergne pour la restauration de 6 panneaux peints à l'Eglise St Théofrède. Il présente les résultats de la consultation et l'analyse des offres de la DRAC.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de DUCLOS-DAMOUR Béatrice, pour un montant de 35 415 € HT. Cette offre, supérieure à la seconde offre, présente cependant toutes les garanties que nécessite un tel travail de restauration et prend en compte tous les aspects de cette restauration (cadres - panneaux bois - couches picturales).

- **Régie Gîte et Bascule** : Régis LAC présente le bilan du gîte pour l'année 2011 et indique qu'une baisse est à noter. Monsieur le Maire propose au Conseil de reconduire le contrat du gérant pour un an. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Devis horloges** : Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé lors d'un précédent conseil de couper l'éclairage public à certaines heures de la nuit afin de pouvoir réaliser des économies d'énergie. Cette mesure, déjà mise en pratique dans de nombreuses communes, pourrait même être rendue obligatoire à l'avenir. Il présente un devis pour l'installation d'une programmation hebdomadaire. Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, approuve le devis l'entreprise EGM SOLVIGNON pour un montant de 1 875.33 € TTC.

- **Travaux cimetière** : Michèle FOURNEL présente des devis concernant la réfection du mur du cimetière qui s'est effondré le long de la déviation. Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise ALLEMAND pour un montant de 6 711.95 € TTC.

- **Travaux réservoir** : Monsieur le Maire présente des devis concernant des travaux sur le réservoir d'eau : jointoiement extérieur du réservoir et imperméabilisation à l'intérieur. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir les devis de l'entreprise FAURE pour 19 518.72 € et 19 231.68 €.

- **Tarif ramassage** : Régis LAC présente le bilan du ramassage pour l'année scolaire. 66 314.73 € de subvention du Conseil Général sont attendus, 2 208 € de participation des autres Communes concernées par le ramassage, et 8 587.42 € de participation des familles. Après déduction des précédents versements des premier et second trimestres, la somme de 62 € sera demandée aux familles pour le compte du 3<sup>ème</sup> trimestre.

- **Mise en réseau du Pays du Velay** : dans le cadre d'un projet de mise en réseau de 4 sites touristiques du Pays du Velay, le Monastier accueillera une troupe de théâtre qui va monter un spectacle destiné à mettre en valeur les sites retenus. 4 représentations sont prévues cet été. Chacun des sites participera à hauteur de 2 200 € et percevra les recettes générées par la billetterie. Ce projet commun permettra aux quatre sites de travailler ensemble et de communiquer autour d'une animation unique en son genre. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Subvention vidéosurveillance** : Monsieur le Maire explique au Conseil que la mise en place d'un système de vidéo-protection pour l'Espace Culturel Européen est nécessaire compte tenu de la valeur des biens et des œuvres qui vont être accueillies dans cet espace. Les conditions de sécurité doivent être optimales et devront respecter un cahier des charges précis. Il précise qu'une subvention peut être attribuée par la Préfecture de Haute-Loire au titre des crédits ACSE/FIPD. Il présente un devis proposé par l'entreprise TFC agréée pour ce type d'installation, devis qui permettra le montage du dossier. D'autres devis vont être demandés afin d'effectuer une mise en concurrence. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la mise en place d'un système de vidéo-protection pour l'Espace Culturel Européen, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre des crédits ACSE/FIPD au taux maximum (50 %) et à signer toute pièce y relative, approuve le plan de financement suivant :

- Coût de l'installation et de la mise en service : 11 986.20 € HT
- Subvention ACSE/FIPD (50%) : 5 993.10 €
- Fonds propres collectivité : 5 993.10 €

- **Poste contractuel** : Afin de procéder au remplacement d'un agent muté au 31 mars, Monsieur le Maire propose de recruter un contractuel pour une durée de six mois reconductible. Cette personne sera principalement chargée de l'entretien des espaces verts, devra posséder des compétences et de l'expérience dans ce domaine. Elle devra aussi posséder le permis Poids Lourds pour assurer le déneigement pendant la saison hivernale. Les candidatures seront reçues jusqu'au 26 avril et une commission de l'emploi sera réunie dans le courant du mois de mai.

### Questions diverses

- **Refus Association Diocésaine** : la proposition d'achat du terrain situé à côté du Près aux Anes a été refusée par l'Association Diocésaine, la Commune n'ayant pas été la plus offrant. Philippe CRESPIY indique qu'il s'est porté acquéreur. Didier CHAZALON estime qu'il n'aurait pas dû prendre part au vote lors de la proposition d'achat, ce que concède Philippe CRESPIY.

- **Mutation** : Monsieur le Maire fait part de la mutation de Céline TRAPEAUD, secrétaire de Mairie, au 1<sup>er</sup> juin 2012. Il indique qu'un remplacement poste pour poste a été proposé. Annick SEJALON, qui travaillait déjà pour la commune, la remplacera.

- **Démission du poste d'Adjoint** : Sophie AVOUAC explique qu'elle a souhaité changer d'emploi et qu'elle va à présent travailler pour l'Association Familles Rurales. Cette association gère le Centre de Loisirs Sans Hébergement, dont une antenne se situe au Monastier, et bénéficie d'une Délégation de Service Public de la part de la Communauté de Communes du Mézenc et de la Loire Sauvage. Afin de conserver une certaine neutralité et ne pouvant être juge et partie, elle souhaite démissionner de son poste d'Adjoint, tout en conservant sa place au sein du Conseil Municipal. Elle conservera néanmoins certaines fonctions, notamment dans ses missions en lien avec les Ecoles et les Jeunes.

- **SPANC** : Didier CHAZALON rappelle que le Service Public d'Assainissement Non Collectif devra être mis en place avant le 31 décembre 2012, en application de la loi. Toutes les installations devront être contrôlées et un avis technique sur leur conformité devra être émis. Il en ira de même lors des ventes de maisons. La commune souhaite conserver cette mission afin d'en maîtriser le coût et de conserver une souplesse de gestion, mais aussi pour permettre une meilleure prise en compte des réalités du terrain. Le SPANC aura donc principalement une mission de conseil et d'assistance afin d'aider les particuliers à se mettre aux normes dans des délais raisonnables. Il ajoute qu'il y aura environ 250 installations à contrôler et qu'un agent du service technique sera formé pour assurer cette fonction. La question sera traitée lors du prochain conseil. Un projet de règlement sera préalablement transmis aux conseillers.
- **Infiltrations cimetière** : le Conseil Municipal souhaite rappeler que la Commune n'est pas responsable des infiltrations survenues dans les caveaux appartenant à des particuliers. L'entretien de ces derniers incombe donc exclusivement aux propriétaires.
- **Demande Intermarché** : Monsieur ACARIES, gérant de l'Intermarché Contact situé à l'entrée du village, présente un projet de construction d'un nouveau bâtiment d'une surface de 990 m<sup>2</sup> (contre 560 actuellement) équipé d'une station essence sur un terrain privé de 8000 m<sup>2</sup> situé à l'entrée nord du Monastier en zone UI, pouvant donc accueillir ce type de bâtiment. La société Immo Mousquetaires qui gère l'immobilier des magasins Intermarché souhaiterait que la commune modifie le PLU et transforme une surface de 2000 m<sup>2</sup> actuellement située en zone agricole, à côté de la partie déjà constructible, en une surface susceptible d'accueillir une partie du bâtiment. En cumulant les deux zones, l'ensemble pourrait s'étendre sur 10000 m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire indique qu'en l'état actuel des choses, la commune ne peut pas empêcher l'installation de ce nouveau bâtiment dans la mesure où le terrain est disponible et où le propriétaire est disposé à vendre ce dernier. Seule se pose la question de l'éventuelle extension impliquant une révision du PLU qui pourrait être longue. La question des accès est aussi importante. Il ajoute qu'un tel projet aurait un impact important sur le commerce local, notamment pour les pompistes. Les membres du Conseil émettent aussi des réserves et désirent obtenir des plans détaillés du projet. Monsieur ACARIES s'engage à les demander à la Société Immo Mousquetaires et à les fournir très rapidement.
- **Loyer** des Matériaux de la Gazeille : le loyer est maintenu à 1 300 € par mois pour une durée d'un an.

## Dates diverses

- Commission Jeunes Samedi 31 mars à 11 heures.
- Inauguration ECE : samedi 7 juillet à 10 heures 30

Prochain conseil le 26 avril 2012 à 20 h.

La séance est levée à 23h.